



La Chambourgeoise

LE MOT DU MAIRE

Le premier trimestre 2019 est terminé, et, comme le veut le calendrier, cette période a été celle du vote du budget et de la validation des projets envisagés pour cette année 2019.

Vous trouverez donc, dans cette "chambourgeoise", le détail du budget préparé sans augmentation des taux d'imposition. (*Taux d'imposition inchangés depuis 2016*).

Au moment où je rédige ce mot, nous sommes dans l'attente des réponses faites à nos dossiers de demandes de subventions. En fonction des réponses apportées, nous engagerons les travaux pour les dossiers favorables, à défaut, des projets pourraient être suspendus dans l'attente de financements plus importants.

Nous avons également voté le montant des subventions allouées aux associations municipales. Par cette aide, au delà du soutien matériel et logistique, la municipalité souhaite marquer son soutien financier au fonctionnement des associations, qui tout au long de l'année, proposent des animations sur notre commune. Ces animations ont commencé sous une météo des plus clémentes pour ces 2 premières manifestations qui ont attiré la foule de chineurs pour la brocante et un nombre record de marcheurs pour la randonnée. Souhaitons la même réussite à l'ensemble des manifestations à venir...

Outre le budget, cette lettre vous présente une synthèse de l'activité municipale.

De plus, comme nous l'avions annoncé dans l'Info-Chambourg de janvier, vous trouverez ci-après la liste des acteurs économiques de notre commune qui ont répondu à notre appel.

Chambourg-sur-Indre a la chance d'être dotée de commerces, d'artisans et entreprises variés. Il me semble utile que cet annuaire de nos commerçants et artisans soit connu de tous les chambourgeois. Leurs coordonnées sont également disponibles sur le site de la commune. Si certains venaient à manquer, il vous appartient de nous les signaler pour que la mise à jour soit effectuée. En les appelant pour vos travaux, en franchissant leur porte pour votre approvisionnement, vous participerez à la vie économique de votre commune.

C'est en ce sens et pour conserver un service de proximité à la population que le conseil municipal a décidé de rénover en totalité le logement de l'épicerie afin d'accueillir une nouvelle famille et favoriser la continuité du commerce.

De son côté, la communauté de communes a refait la toiture et effectué les travaux d'entretien de la boutique et du laboratoire de la boucherie. Ensemble, nous mettons tout en œuvre pour retrouver un éventuel exploitant.

En fin de mandat précédent, un "PAVE", plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avait été adopté. Depuis, la municipalité a élaboré un agenda d'accessibilité programmé (ADAP) qui consistait à définir un calendrier d'accessibilité de tous les lieux et bâtiments publics de la commune. Ces deux documents sont complémentaires, il nous revient de terminer l'ADAP en réalisant l'accessibilité de l'église et d'élaborer un planning d'amélioration de l'accessibilité sur la voirie et les trottoirs. Le mois de mai, entrecoupé de jours fériés est également celui où nombreux parmi nous prenons plaisir à entretenir pelouses et fleurir les jardins. Pour un plaisir partagé de tous, merci de respecter les plages horaires de travaux, notamment le week-end.

Ce mois sera marqué par les élections européennes le 26 mai. Le bureau de vote sera ouvert de 8H00 à 18H00, et bien évidemment, j'espère que vous serez nombreux à venir vous exprimer.

Je vous laisse le soin de découvrir l'ensemble des informations dans les pages à venir, sans oublier le traditionnel calendrier des dates à retenir...

Le Maire, Laurent COURAUD

EXTRAITS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

JANVIER, FEVRIER & AVRIL 2019

Compte Administratif 2018

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 650 011,58 € pour 831 146,82 € de recettes.

En investissement, les dépenses réalisées représentent la somme de 471 840,17 € pour 393 192,76 € de recettes.

Les principales réalisations sont notamment :

Le parking pour 91 944,85 €, l'acquisition de matériel pour 46 271,81 €, de la voirie pour 27 448,98 € et la toiture de la mairie pour 20 290,92 €.

En 2018, la commune a remboursé la somme de 74 192,78 € au titre des emprunts. Les opérations d'investissement ont été financées par excédent de fonctionnement dégagé.

Budget 2019

Cf. pages 4 & 5

Programmation CRST (Contrat Régional Solidarité Territoriale) 2019/2023

Ce contrat s'inscrit dans une volonté de rapprochement entre la Région et ses territoires en maintenant l'aménagement d'un territoire équilibré et respectueux des initiatives locales (tourisme vélo, pédestre, équestre ; cité accueil touristique ; aménagement cœur de village...).

Dans cette optique, la commune a décidé d'inscrire les dossiers suivants auprès de la communauté de communes qui valide les projets avant la négociation du contrat avec la région Centre :

- Ponts romains en 2019,
- Réfection des salles polyvalentes de la Tuilerie
- Réhabilitation de l'éclairage public avec le SIEIL
- Etude pour la création d'un city stade

Urbanisme

Sur l'année 2018, il a été déposé 52 certificats d'urbanisme, 23 déclarations de travaux et 6 permis de construire.

Recensement

Le dernier recensement INSEE indique que la commune compte, au 1^{er} janvier 2019, 1 362 résidents, soit une légère baisse par rapport au recensement précédent.

Aliénation de chemins ruraux

Suite à l'enquête publique, l'enquêteur a émis un rapport favorable pour la vente de terrains communaux aux particuliers désirant acquérir tout ou partie des chemins ruraux 5 et 7 situés aux Hélas et du chemin rural 23 situé à La Quellerie. Le conseil municipal décide de fixer la vente à hauteur de 0,50€/m², et de laisser à charge des acquéreur les frais de bornage, les frais de notaires et les frais d'enquête.

Achat de matériel

La commune vient d'acquérir un souffleur à feuilles à batterie auprès de la société Boisseau. L'objectif, à terme, est de remplacer chaque matériel thermique en fin de vie par du matériel à batterie.

Aménagement du centre-bourg

Suite à de nombreuses demandes des riverains, la commune a rencontré l'ADAC et les services du Département afin d'évoquer les solutions d'aménagement du centre bourg pour faire réduire la vitesse des automobilistes. La commune profiterait de cet aménagement pour se mettre aux normes vis-à-vis du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

EXTRAITS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

JANVIER, FEVRIER & AVRIL 2019

Travaux

Des travaux de réhabilitation du logement situé au-dessus de l'épicerie ont été nécessaires avant l'installation des nouveaux gérants. (Cf. article page 6). Ces travaux concernaient la restauration des murs et plafonds, et des petits travaux d'électricité, plomberie et toiture.

Les menuiseries extérieures de la cantine scolaire ont été changées.

Fibre

Le planning de déploiement indique qu'une grande partie de la commune sera raccordée en 2019. L'autre partie (La Champeigne, le Fresne, Châtres, Clos Balai et les Robineaux) se fera en 2022.

Cimetière - Reprise des concessions

La procédure a pris fin le 31 mars 2019. La commune doit désormais donner suite au projet.

RD 943

Une étude lancée par Cofiroute est en cours pour envisager une déviation entre le rond-point du Bois-Joly à Cormery et l'aire d'Athée sur Cher sur l'A85.

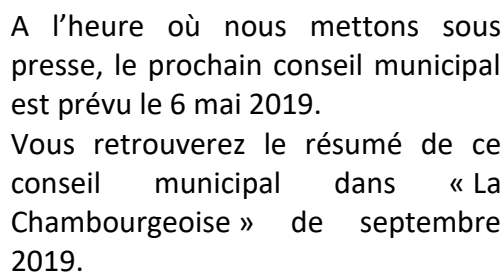
Concernant l'aménagement entre Cormery et Loches, le Conseil Départemental a décidé que l'extension des voies se ferait sur la partie gauche de la route dans le sens Tours-Loches. Pour l'aménagement des carrefours, chaque commune concernée doit effectuer des propositions au Département.

Lotissement du « Grand Hélas »

La commune a rencontré le promoteur. Un certificat d'urbanisme a été déposé en mairie afin d'entamer les démarches et débiter prochainement le lotissement.

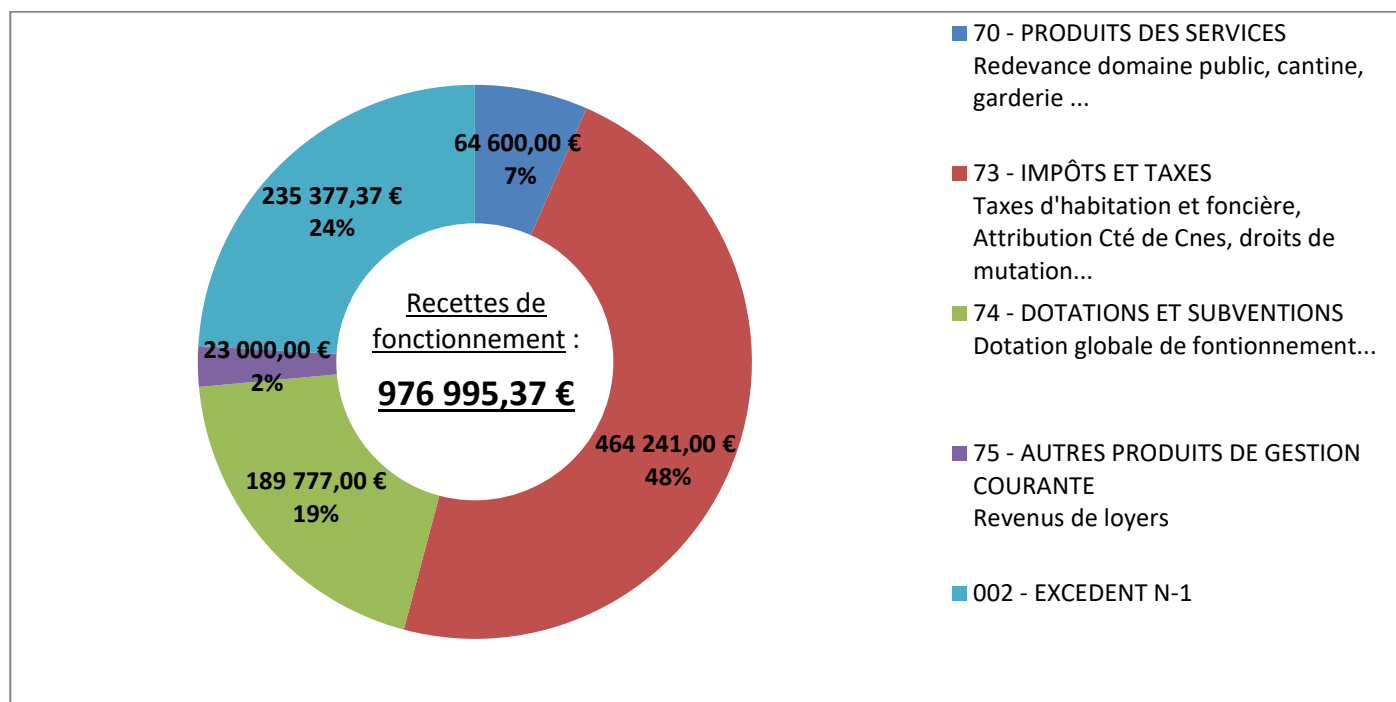
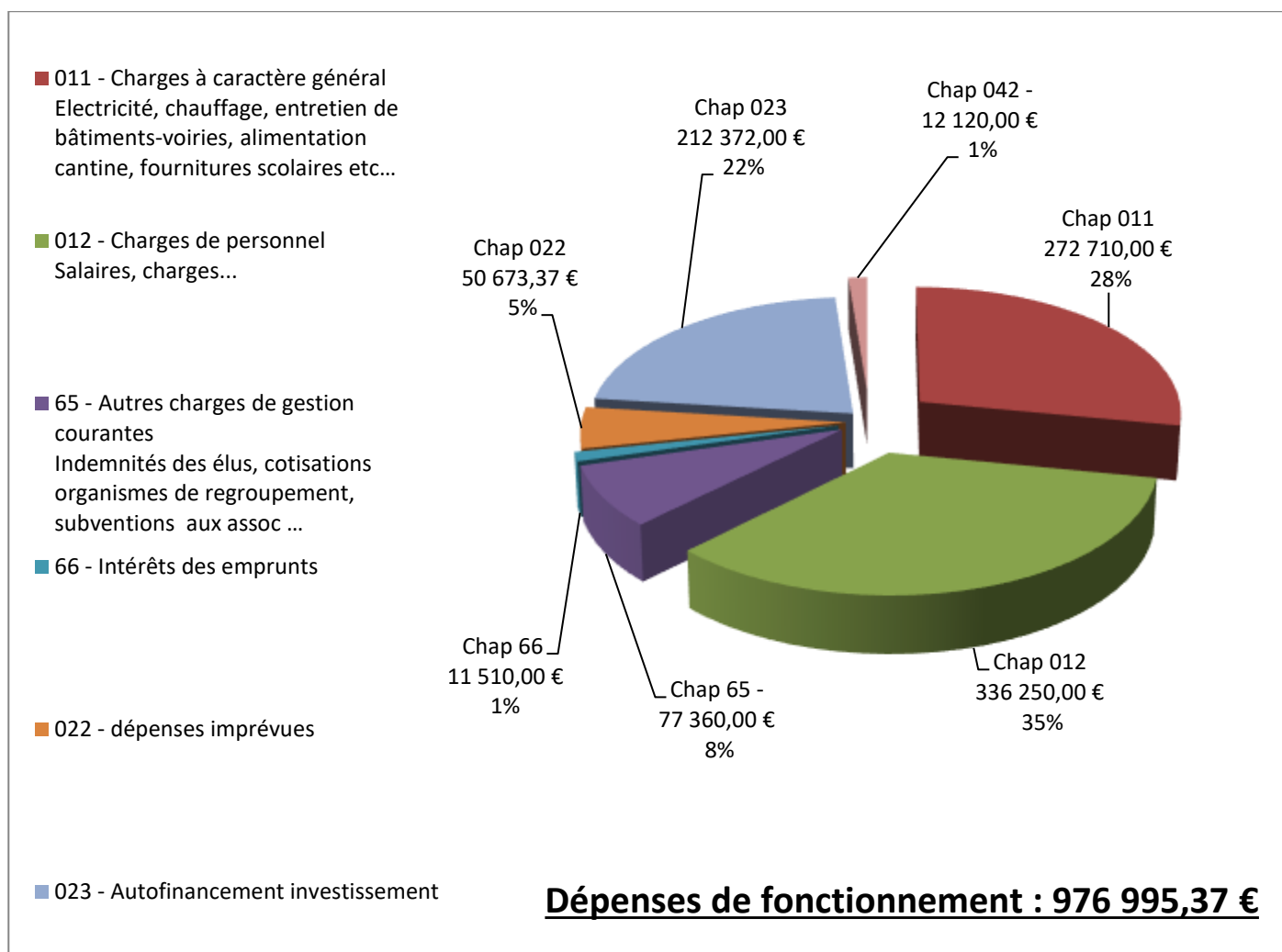
Carrés d'Art (Beaulieu)

Les enfants fréquentant la garderie municipale sont inscrits à cet évènement. L'œuvre sera visible à partir du vendredi 10 Mai 18h00 dans la rue de Beaulieu et pour une durée d'1 mois.



A l'heure où nous mettons sous presse, le prochain conseil municipal est prévu le 6 mai 2019. Vous retrouverez le résumé de ce conseil municipal dans « La Chambourgeoise » de septembre 2019.

BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT



Ce budget de fonctionnement s'équilibre donc à la somme de 976 995,37 € dont 212 372,00 €uros d'autofinancement prélevé pour les travaux prévus en 2019.

BUDGET 2018 – INVESTISSEMENT

La fin de l'année 2018 a été consacrée aux études afin de préparer au mieux les dossiers des projets énoncés dans les bulletins précédents.

Après les travaux prévus en 2018 et réalisés en ce début d'année :

- Cuisine de la cantine scolaire : Changement des menuiseries extérieures

Pour 2019 il a notamment été décidé :

- De valider la première phase de **changement des lampes d'éclairage public** en lampes moins énergivores pour **29 000,00 €** à charge de la commune et 14 240,00 € de subvention attendue par la région.
- **Des travaux de voirie** et de confortement **des berges de l'Indre** sur le CR N°8 et entre Cornillé et la Quellerie, un budget a été bloqué pour **60 000,00 €**
- **L'acquisition de matériel divers pour 15 000,00 €** avec notamment, un souffleur de feuilles sur batterie pour les agents techniques, une friteuse à gaz à mettre à disposition de la vie associative, des agrès pour rénover le parcours sportif, etc.
- D'effectuer le relevage de tombes au **cimetière** pour **25 000,00 €** afin de libérer des places, et par mesure de sécurité,
- De finaliser le projet des **ponts romains** estimé à **240 000,00 €** avec 147 468,00 € de subventions espérées.
- De réaliser la première phase d'aménagements nécessaire pour la **défense d'incendie extérieure** de la commune pour **40 000,00 €** et 13 500,00 € de subventions.
- La réalisation d'un **city-stade pour 57 000,00 €** et 28 200,00 € de subventions demandées.
- Des travaux de mise en sécurité du **clocher de l'église pour 20 000,00 €**

A ces travaux pourraient s'ajouter l'accessibilité de l'église pour laquelle, le cahier des charges est en cours de rédaction et les devis demandés.

De plus, cette année la part de capital **d'emprunt à rembourser** s'élève à la somme de **72 000,00 €**

Outre les subventions attendues, ces travaux sont financés par :

- Le FCTVA pour 45 000,00 €,
- L'autofinancement global d'un montant de 298 719,00 €,
- Et si tout devait se réaliser cette année, d'un emprunt de l'ordre de 100 000,00 €.

De ce fait le budget d'investissement s'équilibre cette année à la somme de 661 747,41 €.

En complément des travaux énoncés ci-dessus, la municipalité s'est vu remettre le diagnostic thermique de l'ensemble du bâtiment de la Tuilerie.

Avec la collaboration des services de l'ADAC, un estimatif global des travaux à envisager pour la rénovation totale ou partielle des bâtiments a été présenté et devra permettre de nous positionner sur le devenir de nos salles.

De la même façon, l'ADAC nous accompagne sur tous les travaux liés à l'église, que ce soit sur les travaux programmés en 2019 comme sur le besoin de ravalement global de l'édifice.

Chaque réalisation est la conclusion d'études et projets qui peuvent parfois paraître bien longs mais nécessaires pour anticiper et saisir les opportunités financières qui pourront accompagner la municipalité dans la réussite de ses projets.

INFORMATIONS DIVERSES

RENTREE SCOLAIRE 2019

La rentrée 2019/2020 se déroulera le lundi 2 septembre 2019. L'accueil des familles se fera à compter de 8h15.

Les horaires resteront inchangés, à savoir :

Lundi 8h30-12h00 / 13h45-16h15 - Mardi 8h30-12h00 / 13h45-16h15

Jeudi 8h30-12h00 / 13h45-16h15 - Vendredi 8h30-12h00 / 13h45-16h15

Inscriptions

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie **avec les documents suivants** :

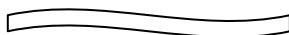
- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- un justificatif de domicile ;
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription. Un rendez-vous sera à prendre avec la directrice de l'école pour finaliser l'inscription de votre enfant.

Centre de loisirs

Pour rappel, le mercredi vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant dans le Centre de Loisirs de votre choix.

Renseignements sur le site de la Communauté de Communes Loches sud Touraine www.lochessudtouraine.com



TRANSPORTS SCOLAIRES 2019/2020

Les inscriptions au Transport Scolaire doivent être effectuées en ligne sur le site du Conseil Régional www.remi-centrevaldeloire.fr **du 4 juin jusqu'au 25 juillet 2019**.

Passée la date, les inscriptions seront acceptées sur le circuit demandé seulement **en fonction du nombre de places disponibles** et une majoration de 12€ sera automatiquement appliquée par enfant (dans la limite de 24€ par famille).

Pour une première inscription, la carte de transport sera adressée à votre domicile dès réception du paiement avant la rentrée scolaire sous réserve d'avoir fait votre demande dans la période d'inscription du 4 juin au 25 juillet 2019.

Pour un renouvellement d'inscription, votre carte ayant une durée de validité de 4 ans, votre carte de l'an dernier sera réactivée dès réception du paiement.

En cas de perte ou vol de la carte de transport : le duplicata de la carte sera facturé 10 euros au représentant légal, non remboursable dans le cas où l'original serait retrouvé.

En cas d'intempéries, le Conseil Régional décide de suspendre ou pas les transports et prévient les parents par S.M.S de la décision prise.

Ces informations sont sur le site de la Région. Un message est enregistré sur le répondeur du Syndicat.

Il est demandé une participation annuelle aux frais de dossier à hauteur de 25 euros par enfant dans la limite de 50 euros par foyer. En cas de garde alternée, un paiement auprès de chacun des deux représentants légaux sera demandé.

Vous pouvez régler les frais de gestion en ligne (à privilégier) sur le site Remi Centre Val de Loire en même temps que l'inscription, ou par chèque à l'ordre du Trésor Public adressé à "Transport Scolaire 1 ter Mail de la Mairie -37600 Ferrière sur Beaulieu" pour **valider** l'inscription (inscrire le nom et le prénom de l'enfant au dos du chèque).

A noter que sans la carte, ou sans titre de transport, l'accès au car sera refusé.

INFORMATIONS DIVERSES

ACCES AUX DECHETERIES

Depuis le début de l'année 2019, les déchèteries sont accessibles uniquement sur présentation de la carte de déchèterie.

Pour obtenir la carte, vous pouvez réaliser votre inscription :

- soit par internet : sur le site www.lochessudtouraine.com, rubrique « déchets ménagers ».
- soit en mairie : en demandant le formulaire papier et en le retournant, accompagné d'un justificatif de domicile à Loches Sud Touraine - 1 rue de la Couteauderie - 37460 MONTRESOR

Sans cette carte, les déchèteries ne sont pas accessibles. Chaque foyer ne disposera que d'une seule carte. Cette carte donne droit à 20 passages par année civile pour **les particuliers**. Pour **les professionnels**, les accès seront illimités et seront facturés 10 € par passage. La carte donne accès aux 8 déchèteries du territoire Loches Sud Touraine.

La première carte sera gratuite, mais tout renouvellement, pour cause de perte ou de vol, sera facturé 10 €. Toute demande de carte supplémentaire sera facturée 10 €. Nous vous invitons à contacter le **service déchets ménagers** pour obtenir une carte supplémentaire (02.47.91.12.01).

Rappel des horaires d'ouverture

Déchèterie de Vauzelle à Loches, ouverte du lundi au samedi

De 9h à 12h30 et de 14h à 18h (du 01/04 au 30/09)

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h (du 01/10 au 31/03)

ATTENTION : Fermeture le mardi matin

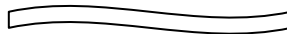
Déchèterie du Bois Joly à Tauxigny, ouverte mercredi, vendredi et samedi

De 9h à 12h30 et de 14h à 18h (du 01/04 au 30/09)

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h (du 01/10 au 31/03)

Les usagers ne peuvent plus accéder aux déchèteries 15 minutes avant la fermeture.

Le volume des déchets apportés est limité à 2m³ par jour.



CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE DE L'EPICERIE

Depuis le mardi 12 février 2019, Madame HAITOUF, la nouvelle gérante, a le plaisir de vous accueillir dans son magasin.

Outre un rayon de fruits et légumes frais, le magasin dispose d'un rayon frais et d'un rayon surgelés et de tous les produits de la vie courante. L'épicerie fait également dépôt de pain et viennoiseries le mercredi, et propose la livraison à domicile.

Tous les vendredis, l'épicerie propose en plus, un couscous à emporter avec réservation au préalable.

Les services de La Poste sont de nouveau accessibles depuis le 22 mars 2019.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

- Du mardi au samedi : de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h30

- Le dimanche : de 8h30 à 13h00.

INFORMATIONS DIVERSES

ANNUAIRE DES ARTISANS-COMMERCANTS

ALIMENTATION GENERALE

VIVECO - Mme HAITOUF Tatiana Tél. : 02.47.59.11.81

AUBERGE DE LA VALLEE DE L'INDRE

Mme DERRE Céline Tél. : 02.47.59.99.94 aubergechambourg@orange.fr

AUTO SURVEILLANCE - Intrusion - Vidéo - Contrôle d'accès

Mr GAUDRON Laurent Tél. : 06.30.51.28.64 laurent.gaudron@autosurveillance.fr

BOULANGERIE - PATISSERIE

Mr et Mme DREUX Ambroise Tél. : 02.47.92.50.45

CARRELAGE - FAIENCE

Mr LEBERT Gérald Tél. : 06.22.01.29.80 lebertgerald37310@gmail.com

Mr MIGUENS Jean Tél. : 02.47.92.52.35 miguens.j.s@orange.fr

Mr ROSIER Jean-Charles Tél. : 06.38.65.34.77 jrosiercarrelage@hotmail.com

CONSTRUCTION BOIS - ISOLATION

Ets. LOREH Tél. : 06.85.04.70.44

COUVERTURE - CHARPENTE

Ets Pascal LAROCHE Tél. : 02.47.92.28.82 pascal.laroche@wanadoo.fr

ELECTRICITE GENERALE

Ets. BERDOT Tél. : 02.47.92.50.56

JO RENOV' Tél. : 06.49.24.65.54 jorenov@gmx.fr

JOURDANNE SARL Tél. : 02.47.91.90.73

ESPACES VERTS

ACCES PAYSAGE - Mr CROIZARD Francis Tél. : 06.83.41.97.26 accespaysage@sfr.fr

GABRIEL PAYSAGES - Mr GERVAIS Gabriel Tél. : 06.89.92.69.23 gab-37@hotmail.fr

FROMAGES DE CHEVRES

Mr DESCHAMPS Franck Tél. : 02.47.92.59.92

GRAPHOLOGUE

Mme DUFOURNIER Catherine Tél. : 02.47.92.58.97

HELENE ET SES PIZZAS

Le mercredi les semaines paires Tél. : 06.83.74.79.00 (à partir de 16h00)

MACONNERIE

Mr HOLLER Thomas Tél. : 02.47.92.59.94

MULTI-SERVICES

STEEVE MULTI SERVICES (PROKSYS) Tél. : 02.47.59.36.41

PLOMBERIE

Mr GAUTLIER Patrick Tél. : 06.87.34.30.60

INFORMATIONS DIVERSES

ANNUAIRE DES ARTISANS-COMMERCANTS (suite)

RAVALEMENT

Mr TERRASSIN Jean-Marie Tél. : 02.47.92.25.75

SALON DE COIFFURE – ESTHETIQUE

MG Coiffure Tél. : 02.47.92.56.79

Grain de Beauté Chez MG Coiffure Tél. : 09.67.01.62.67

SCIERIE

SCIERIE DESPLAT - Mr DESPLAT Tél. : 02.47.92.57.58

SIGNALISATION ROUTIERE, URBAINE, DE CHANTIER

SES NOUVELLE Standard : 02.47.91.14.80

SOCIETE DE NETTOYAGE

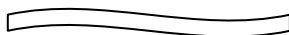
SOFY NET Tél. : 02.47.92.54.67

TAXI

TAXI MARTINE 37 - Conventionné Sécurité Sociale Tél. : 07.68.37.47.47 taximartine37@gmail.com

TERRASSEMENT - MACONNERIE

SARL DG - Mr GENDRE Dominique Tél. : 06.89.97.92.68 gendre.d@wanadoo.fr



SPECTACLE NACEL

Le **samedi 11 mai à 20h30**, la commune, en partenariat avec NACEL, accueille une conférence musicale intitulée « La vérité sur le cochon » interprétée par Bruno Martins.

Si quelque aspect du cochon reste pour vous un peu flou, un peu incertain, alors « La vérité sur le cochon » vous éclairera. Tout y est, et même plus.

Un conférencier imposant, parfois un peu effrayant, nous fait partager son enthousiasme pour cette espèce si familière et si mal connue : *Sus scrofa domesticus*, ou le cochon domestique.

Adoré, dévoré, détesté, haï, méprisé, le cochon cristallise en effet bien des passions que notre conférencier s'emploie à décrypter.

A l'appui de ses dires, il n'hésite pas à empoigner un instrument de musique pour entonner d'une voix puissante quelques couplets inattendus. On rit beaucoup, parfois jusqu'aux larmes, on apprend, on découvre...

A la fin on est moins bête qu'au début. Tout comme le cochon.

Bruno Martin déjà bien connu du public de NACEL par le biais de ses représentations avec son groupe « Entre 2 Caisses », nous fait le plaisir de remonter sur les planches une nouvelle fois, mais cette fois en solo !

Spectacle tout public.

Tarifs : Abonnés avec réservation 10€ / Sur réservation 12€ / Sur place 14 € / Gratuit pour les - de 14 ans

Réservations au 02.47.92.22.26 ou 06.40.42.03.90, ou par mail à nacelculture@gmail.com

Le CIAS Loches Sud Touraine : le référent Habitat Jeunes sur le territoire

Une solution logement pour les jeunes adultes de 16 à 30 ans en situation de stage, emploi ou formation dans le Lochois.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Loches Sud Touraine, service social de la Communauté de Communes, gère depuis 2005 deux résidences sociales autorisées Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), afin d'héberger des jeunes âgés de 16 à 30 ans en insertion professionnelle (stage, emploi, formation). Les 14 studios meublés situés à Loches sont adaptés pour des personnes seules.

Pour tous renseignements ou déposer une demande, contactez le CIAS au 02 47 59 23 30
ou cias@lochessudtouraine.com

Horaires d'ouverture du CIAS au 07 rue de Tours 37 600 Loches : lundi de 9h à 12h30, les mardis de 14h à 16h30, mercredis et jeudis de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30 , vendredi de 9h à 12h30

L'Association Jeunesse et habitat (AJH) accompagne les jeunes de 16 à 30 ans dans leur recherche de logement sur tout le département !

Pour accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans leur recherche de logement, le CIAS Loches Sud Touraine s'appuie sur un partenaire incontournable : l'Association Jeunesse et habitat (AJH).

Pour prendre RDV : 02 47 60 61 55 (permanence dans les locaux de la Mission Locale à Beaulieu Lès Loches)

Plateforme E logement : Trouver un hébergement pour effectuer une formation dans la région Centre

Financée par l'Etat et la Région Centre Val de Loire et pilotée par le GIP Alfa Centre Val de Loire, la plateforme e-logement entend rapprocher l'offre et la demande d'hébergement. Objectif : aider les personnes qui entrent en formation, stage ou apprentissage à trouver un toit.

Pour consulter les offres d'hébergement : www.elogement.regioncentre-valdeloire.fr

Vous êtes propriétaire et disposez d'une chambre ou d'un logement meublé à la location ?

Vous êtes propriétaire et disposez d'une chambre ou d'un logement meublé à la location ? Vous souhaitez favoriser l'hébergement des jeunes apprenants (stagiaire de formation, apprenti...), vous pouvez faire connaître votre hébergement sur le site : www.elogement.regioncentre-valdeloire.fr

Contactez l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) au 02 46 10 37 08 ou centre@unhaj.org

INFORMATIONS DIVERSES

JARDINAGE : ALTERNATIVES AU GLYPHOSATE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers n'ont plus le droit d'acheter, d'utiliser ni de stocker des pesticides de synthèse dont le glyphosate jugé « cancérogène probable » par l'OMS et néfaste pour la biodiversité.

Bonne nouvelle pour vous les jardiniers, il existe des astuces pour dompter chardons, liserons et autres herbes folles qui poussent toujours là où l'on ne l'a pas souhaité.

1/ Une toile

Idéal pour les allées, on peut poser une bâche horticole ou toile géotextile qui laisse passer l'air et l'eau mais pas les graines. Ensuite si quelques herbes apparaissent = désherbage manuel mais avec de bons outils.

2/ L'eau bouillante

Récupérer l'eau de cuisson des pâtes ou des pommes de terre car elle contient de l'amidon qui empêche la germination des herbes, efficace surtout pour les jeunes pousses.

3/ Le vinaigre

Autre solution tout aussi naturelle qui consiste à pulvériser un mélange composé de 50% de vinaigre blanc et 50% d'eau.

4/ Le brûlage thermique

Si vous avez des surfaces importantes comme une cour ou de longues allées, investissez dans un désherbeur thermique. Appareil qui fonctionne au gaz et élimine les mauvaises herbes grâce à la chaleur.

5/ Le paillage naturel

Une fois un massif désherbé, on le maintient en l'état avec un paillage naturel : écorce de pin, copeaux de bois, coques de cacao ...

6/ Le retroussage de manches

Enfin la plus ancienne des alternatives au glyphosate consiste à désherber soi-même avec une griffe ou une binette

Petit rappel concernant les horaires à respecter pour le voisinage :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuses, débroussailleuses, scies, tailles haies, etc...) pouvant porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

Lundi au vendredi => 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedi => 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés => 10h00 à 12h00

Et n'oubliez pas que le respect des règles de courtoisie et de civisme contribue à entretenir la qualité des relations avec vos voisins.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

En 2017, la commune a confirmé sa première fleur au concours des villages fleuris obtenue en 2014. Cette distinction vient récompenser le travail des employés techniques communaux et également l'investissement de chacun d'entre vous.

Afin de conserver ce titre et le cadre agréable dans lequel nous vivons, nous vous invitons à participer au concours des maisons fleuries 2019. Ce concours a pour but de favoriser l'embellissement de notre village en complément des efforts réalisés par la Municipalité.

Règlement:

- Le concours est réservé aux habitants de Chambourg sur Indre.
- Les participants au concours 2018 ne sont pas automatiquement réinscrits pour ce concours. Il est nécessaire de retourner le bulletin d'inscription pour participer.
- Le concours comporte les catégories suivantes:
 - A : Balcons fleuris.
 - B : Jardins visibles de la rue.
 - C : Jardins intérieurs.
 - D : Commerces.
- Le passage du jury est prévu début juillet. Les participants recevront un mail la veille du passage du jury.
- La notation tiendra compte des critères suivants :
 - Qualité de l'entretien
 - Diversité et choix des végétaux
 - Harmonie et contraste des couleurs
 - Fleurissement visible de la voie publique.
- La remise des prix, offerts par la municipalité et la SHOT, sera organisée durant l'automne 2019.
- La municipalité offrira des plants aux participants, à venir retirer au local des Services Techniques le vendredi 7 juin 2019 entre 17h00 et 17h30. Les plants non retirés ce jour-là ne seront pas distribués.

Bulletin d'inscription au concours 2019 des maisons fleuries (A déposer ou retourner à la mairie avant le 2 juin 2019)

Je soussigné(e)

Demeurant

Téléphone : Mail :

m'inscris au concours des maisons fleuries 2019 dans la catégorie suivante:

- | | |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> A: Balcons fleuris | <input type="checkbox"/> C: Jardins intérieurs |
| <input type="checkbox"/> B: Jardins visibles de la rue | <input type="checkbox"/> D: Commerces |

Mon inscription entraîne l'acceptation du règlement. J'accepte que ma maison soit photographiée lors du concours et éventuellement diffusée sur le site de la commune www.chambourg-sur-indre.fr et lors de la cérémonie de remise des prix.

A Chambourg, le

Signature

Merci de votre participation

DATES A RETENIR

Samedi 11 mai 2019	Conférence musicale « La vérité sur le cochon »
Dimanche 26 mai 2019	Elections Européennes
Jeudi 30 mai 2019	Tournoi de jeunes du RCVI (Football)
Samedi 15 juin 2019	Tournoi CHOUBIDOUX (7 à 10 ans) du TCC (Tennis)
Vendredi 21 juin 2019	Fête de la musique, organisée par le Comité des Fêtes
Samedi 29 juin 2019	Kermesse de l'école, organisée par l'équipe éducative et l'APE La Récré
Samedi 6 juillet 2019	Finales du tournoi interne du TCC (Tennis)
Samedi 6 juillet 2019	40 ans de la SBC (Pétanque)
Dimanche 14 juillet 2019	Concours de pétanque ouvert à tous, organisé par la SBC (Pétanque)
Samedi 20 juillet 2019	« Chambourg au bord de l'eau », organisée par le Comité des Fêtes
Samedi 27 juillet 2019	Loto plein-air du RCVI (Football)
Mercredi 14 août 2019	Bal de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, à Azay-sur-Indre
Dimanche 3 novembre 2019	Randonnée d'Automne de la Rando APEC

